



Communiqué de Presse - 11 octobre 2022

Le projet de voie rapide de l'avenue du Parisis (BIP Est) relancé par le Conseil départemental du Val d'Oise au mépris des habitants, de nombreux élus, mais aussi du climat et de la biodiversité

Le 30 septembre, malgré ses défaites consécutives en justice, le Conseil départemental du Val d'Oise a annoncé se pourvoir en cassation pour défendre coûte que coûte la déclaration d'utilité publique du tronçon Est de l'avenue du Parisis, une voie rapide qui relierait la A1 et la A15 en détruisant plus de 100 hectares d'espaces naturels. De plus, le CD95 a décidé de consacrer avec le concours de la Région IdF 7,2 M€ à des études, alors que celles-ci ont pourtant déjà été réalisées. Nos associations, ainsi que des élus de tous bords, demandent son abandon définitif au profit d'un projet de valorisation des zones naturelles ainsi préservées.

Un projet routier d'un autre siècle

La section Est de l'avenue du Parisis (2x2 voir 2x3 voies routières) de 5,5 km qui se situerait entre Bonneuil et Groslay coûterait à minima 150 M€ (valeur 2015). A termes, elle devrait être complétée par la section Ouest, de Groslay à Soisy sous Montmorency, dans le cadre d'un bouclage complet de 11 km entre l'A15 et l'A1 dont le coût, qui était évalué de façon conservatrice à plus de 500M€ en 2012, serait sans doute plus proche du milliard aujourd'hui.

Le collectif Vivre sans BIP a régulièrement dénoncé les multiples atteintes à l'environnement et au cadre de vie que provoqueraient ce projet routier anachronique qui remonte à 1937 :

- Destruction de plus d'une centaine d'hectares d'espaces naturels riches en biodiversité et de terres agricoles (dont la Ferme Lemoine à Garges et Arnouville littéralement transpercée par l'avenue), en contradiction avec l'objectif de Zéro artificialisation nette¹.
- Accroissement des émissions de polluants atmosphériques² alors que la région connaît des pics de pollution récurrents.
- Accroissement des nuisances sonores, alors que le Val d'Oise est déjà fortement impacté par un niveau de bruit aérien qui dépasse les mesures fixées par l'OMS³.
- Accroissement des émissions de gaz à effet de serre, alors que la France a subi cet été de plein fouet les conséquences du changement climatique : canicules à répétition, sécheresse, feux de forêt incontrôlables...⁴

¹ Défini en 2018, l'[objectif zéro artificialisation nette](#) (ZAN) propose de diviser par deux le rythme de la consommation d'espaces naturels d'ici 2030.

² [2 à 5 fois plus de particules ultrafines dans l'air à proximité des axes routiers](#) - AirParif - 2022. Chaque année la France paye des pénalités pour le non-respect des normes Européennes de pollution atmosphérique (11 millions d'euros + 240 000 € de pénalités journalières). Le trafic routier est fortement générateur de pollution de l'air notamment de particules fines et ultrafines, et dioxyde d'azote (NO₂).

³ https://www.euro.who.int/__data/assets/pdf_file/0010/383923/noise-guidelines-exec-sum-fre.pdf

⁴ Le transport routier représente 93 % des émissions du secteur des transports, premier émetteur national (31 %) de gaz à effet de serre. La [Stratégie Nationale Bas Carbone](#) prévoit pour le secteur des transports une réduction de 28 % des émissions de CO₂ en 2030 par rapport à 2015, et une décarbonation complète en 2050. Elle invite ainsi à favoriser le report vers les modes de transport les moins émetteurs (transports en commun, train, vélo...).



Et pointait son inutilité :

- Besoins largement surestimés des déplacements vers la plate-forme aéroportuaire de Roissy Charles de Gaulle.
- Absence d'activités économiques d'envergure desservies.

A court d'arguments, le conseil départemental justifie l'avenue comme un moyen de désengorger les centres villes des communes traversées. Au contraire, cela augmenterait le trafic en provenance de la A1 et la A15. De plus, les études sont désormais formelles : les nouvelles routes ne fluidifient pas le trafic mais au contraire l'accroissent en créant un trafic induit⁵.

Une annulation de la DUP constamment confirmée par la justice

Depuis le recours formé en 2016 par trois des associations du Collectif (Amis de la Terre Val d'Oise, SOS Vallée de Montmorency et Val d'Oise Environnement), toutes les décisions de justice ont été en faveur de l'annulation de la DUP :

- En 2018 par le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise
- En 2019 par la Cour d'appel administrative de Versailles.
- En 2021, le Conseil d'Etat, saisi en cassation par le CD95, a renvoyé le dossier vers la CAA de Versailles pour un motif purement formel
- En juillet 2022 : la CAA de Versailles confirme sa décision de 2019.

Se pourvoir de nouveau en cassation relève donc de l'acharnement judiciaire.

Pourquoi lancer de nouvelles études ?

Le Conseil Départemental prévoit de dépenser 7,2 M€ TTC d'études pour le projet dont la moitié financés de sa propre poche et l'autre provenant de la Région IdF. On ne peut que s'interroger sur ce montant très élevé alors le projet a déjà fait l'objet de nombreuses études à l'occasion de la concertation de 2012 et de l'enquête publique de 2016⁶. De plus, avec la flambée des prix de l'énergie, est-il prioritaire de financer des études pour un hypothétique projet routier bloqué par la justice, alors que les dépenses des collectivités et des ménages vont exploser ?

Ce projet doit être abandonné et les espaces naturels préservés

Une majorité de municipalités situées sur le tracé ont d'ores et déjà indiqué leur opposition à l'avenue du Parisis ou s'interrogent sur sa pertinence : Montmorency, Deuil-La Barre, Groslay, Sarcelles. Il en est de même pour le Groupe GSE au Conseil Départemental qui a récemment émis un vœu contre le projet. Comme ces élus de tous bords, nos associations appellent le Conseil départemental du Val d'Oise à abandonner définitivement ce projet routier et à valoriser les espaces naturels et agricoles ainsi préservés : des espaces précieux pour l'adaptation au changement climatique, la préservation de la biodiversité et la qualité de vie des habitants.

Associations signataires : collectif Vivre sans BIP, FNE IDF, Sequana (contre l'A104 bis), coordination des luttés locales d'Ile de France, Terres de luttés, Greenpeace Paris, Attac Paris centre, Alternatiba Paris.

Contacts presse du collectif Vivre sans BIP : Vincent Gayrard : 07 87 20 59 67 - Didier Lefebvre : 06 21 89 89 22.

Facebook : [Vivresansbip](#) / Twitter : [@VivreSansB](#) / <http://vivresansbip.canablog.com> / Email : vivresansbip@gmail.com

⁵ [Pourquoi supprimer des routes peut réduire les embouteillages](#) - The Conversation - 2021.

⁶ Etudes sur le BIP Est sur le site du Conseil départemental <https://www.valdoise.fr/1487-enquete-parcellaire.htm>